

ANNEXE

LISTE DES ACTIVITES REGLEMENTEES

Décret exécutif n° 97-40 du 18 /01/1997, modifié et complété relatif aux critères de détermination et d'encadrement des activités et professions réglementées soumises à inscription au registre du commerce.

Définition de l'activité réglementée

Est considérée, au sens du décret exécutif N° 97-40 du 18 Janvier 1997, comme activité ou profession réglementée, toute activité ou profession soumise à inscription au registre du commerce et requérant par sa nature, son contenu, son objet et les moyens mis en oeuvre, la réunion de conditions particulières pour autoriser son exercice.

Le classement d'une activité ou d'une profession dans la catégorie des activités ou professions réglementées est subordonné à l'existence de préoccupations ou d'intérêts primordiaux nécessitant un encadrement juridique et technique appropriés. Les préoccupations et intérêts doivent être situés ou liés à l'un des domaines relatifs -

A l'ordre public ;

- A la sécurité des biens et des personnes ;
- A la préservation de la santé publique ;
- A la protection de la morale et des bonnes mœurs ; A la protection des droits et intérêt légitimes des particuliers ;
- A la préservation des richesses naturelles et des biens publics composant le patrimoine national ;
- Au respect de l'environnement, des zones et sites protégés et du cadre de vie des populations
- A la protection de l'économie nationale.

**ACTIVITES RÉGLEMENTÉES DU SECTEUR DE L' IMPORTATION ET
DE L'ÉXPORATION**

Code	Libellé de l'activité	Type d'autorisation	Organisme chargé de la délivrance	références réglementaires
402.501	Import-Export de tabacs bruts ou manufacturés et allumettes	Autorisation	Autorité de régulation du marché du tabac	Décret exécutif N° 01-397 du 09/12/2001
403.102	Import-Export de combustibles solides liquides et gazeux	Agrément	Ministère de l'Énergie	Décret exécutif n°97-435 du 17/11/1997
403.103	Import-Export de lubrifiants, bitumes et solvants	Agrément	Ministère de l'Énergie	Décret exécutif n° 97-435 du 17/11/1997
406.201	Import- Export des produits et matériels pharmaceutiques et vétérinaires.	Accord Préalable -Agrément	-Direction de la santé et de la protection sociale. -Ministère de l'agriculture	-Décret exécutif n°92-285 du 06/07/1992
406.202	Import- Export des produits pharmaceutiques	Agrément	Direction de la santé et de la protection sociale	Décret exécutif n° 92-285 du 06/07/1992
406.203	Import- Export des produits vétérinaires	Accord préalable	Ministère de l'agriculture	Décret exécutif n° 90-240 du 04/08/1990
406.207	Import- Export de produits phytosanitaires	Homologation	Autorité phytosanitaire auprès du Ministère de l'agriculture	Décret exécutif n° 95-405 du 02/12/1995
410.330	Import export des armes de chasse	Autorisation	Ministère de la défense et / ou Ministère de L'intérieur	- Ordonnance n° 97-06 Du 21/01/1997 - Décret exécutif n° 98-96 du 18/03/1998